



Guide d'achat anti-contrefaçon

Informations à l'attention des entreprises clientes :
comment éviter les cartouches et produits
informatiques contrefaits



Lorsque vous placez une offre d'achat ou lorsque vous achetez des produits pour votre entreprise, soyez vigilants face à la contrefaçon. HP et ses partenaires du réseau ont à cœur de vous protéger contre cette menace, et c'est précisément l'objet de ce document.

Août 2018

Les risques de la contrefaçon

Les cartouches et produits informatiques contrefaits peuvent exposer votre entreprise à de graves dangers. La contrefaçon est illégale. Même si de tels produits ressemblent à des produits HP authentiques, les contrefaçons sont généralement de mauvaise qualité et peuvent causer de graves problèmes, tels que les suivants :



Tirages de mauvaise qualité, détérioration et indisponibilité de l'imprimante



Risques importants sur la santé, notamment à cause du câblage dangereux des produits informatiques contrefaits



L'annulation de la garantie du matériel, et les coûts de réparation des appareils endommagés



Perte d'argent et nécessité de repasser par un processus d'appel d'offres



Transactions involontaires en lien avec des criminels

Des outils pour vous
ACF, ce qu'il faut savoir sur la contrefaçon
Guide ACF pour entreprises
Guide utilisateur CDI
Vidéo montrant comment HP protège ses clients

Contacts
emea.anti-counterfeit@hp.com
hp.com/go/anticounterfeit

Grâce au programme ACF, HP protège ses clients contre ces risques.

Protégez votre entreprise

Veillez à vous tenir à l'écart des contrefaçons. HP recommande d'observer les points suivants :

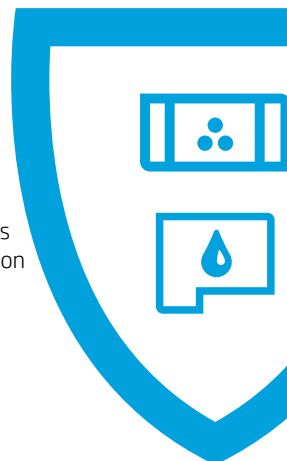
- > **N'acceptez que des produits présentés dans leur emballage d'origine scellé** ; ne revendez ou ne redonnez pas les emballages vides.
- > **N'achetez qu'auprès de vendeurs de confiance** tels que les partenaires HP.
- > **Ne cédez pas au « marché parallèle »** ni aux produits « d'importation parallèle » provenant d'un autre territoire que le vôtre.
- > **Méfiez-vous des offres à très bas prix** et trop belles pour être vraies.

Pour en savoir plus, veuillez lire nos conseils pour acheter en toute sécurité dans notre « Guide ACF pour entreprises », disponible à l'adresse hp.com/go/anticounterfeit.

100%

des entreprises
clientes de HP

estiment que les
informations diffusées
par HP sur la contrefaçon
sont judicieuses.¹





Vérifier l'étiquette de sécurité

La première chose à faire pour savoir si un consommable d'impression est une contrefaçon consiste à examiner l'étiquette de sécurité HP :

- Inclinez la boîte d'avant en arrière ou de gauche à droite pour voir si les symboles « OK » et « ✓ » se déplacent respectivement dans des directions opposées et dans la même direction.
- Scannez le code QR de l'étiquette avec votre smartphone pour le valider en ligne ou saisissez le numéro de série de l'étiquette sur le site hp.com/go/ok.
- Toutes les cartouches de toner et PageWide HP authentiques comportent une étiquette de sécurité, de même que certaines cartouches d'encre HP. De plus, depuis le deuxième semestre 2018, les cartouches Samsung comportent elles aussi une étiquette de sécurité HP.



Évitez les contrefaçons lorsque vous achetez des consommables d'impression HP ou Samsung²

Acheter avec prudence



HP incite fortement ses clients à exiger des cartouches HP authentiques lors de leurs achats ou offres d'achat.

- Exigez clairement des « cartouches HP authentiques » et précisez le produit que vous souhaitez acheter.
- Précisez au vendeur que vous ne voulez pas un produit « équivalent » ou de substitution.
- Demandez des références telles que le certificat de partenariat HP ou la lettre de l'audit ACF de HP, remise à un partenaire lorsqu'il réussit un audit.
- Demandez au vendeur de certifier que les produits livrés sont des produits HP authentiques.
- Insistez sur le fait que la contrefaçon doit être signalée aux autorités.



Contactez les experts de HP

Signalez les suspicions de contrefaçon à HP, nos experts sont là pour vous aider. Contactez-nous dans la langue de votre choix :



emea.anti-counterfeit@hp.com



hp.com/go/anticounterfeit
(permet une mention anonyme)

Demander une CDI



Pour vous aider à éviter les contrefaçons, **HP offre des contrôles ACF de livraison au client (CDI)** pour les livraisons moyennes à grandes. Sollicitez cette inspection sur site menée par un expert si vous pensez avoir reçu des cartouches contrefaites ou si vous remarquez une offre d'achat suspecte.

Pour demander un CDI, suivez les recommandations pratiques de notre guide des contrôles de livraison au client, disponible à l'adresse hp.com/go/anticounterfeit.

Pour plus d'informations, visitez
hp.com/go/anticounterfeit

¹ Estimation tirée d'une enquête continue en ligne pour les entreprises clientes ayant fait l'objet d'un contrôle HP de livraison au client (CDI), lancée en 2017 ; chiffre datant de : janvier 2018 ; ² À partir du 1er novembre 2017, les cartouches Samsung sont distribuées par HP (les cartouches Samsung et HP sont par la suite regroupées sous l'appellation cartouches HP)

